



Séance ordinaire du 14 septembre 2022

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'hôtel de ville de Baie-Saint-Paul, située au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesses et conseillère suivants :

MM. Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements
Kathleen Normand, mairesse suppléante	L'Isle-aux-Coudres

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 10 août 2022
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 31 août 2022
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

5. MMQ : renouvellement des assurances

Aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

6. Convention de gestion territoriale (CGT) :
 - 6.1. Les Montagnards de Charlevoix : demande de permis d'intervention
 - 6.2. Les Montagnards de Charlevoix : demande d'autorisation pour l'utilisation de sentiers
 - 6.3. Les Montagnards de Charlevoix : émission d'un bail

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

7. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
8. FRR – Volet Mise en valeur du secteur fluvial: octroi d'une aide financière à un promoteur
9. FRR – Volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
10. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à un promoteur

Divers

11. Ministère de la Famille : désignation du représentant de la MRC de Charlevoix au comité consultatif régional (CCR) de la Capitale-Nationale
12. Rapport de représentation
13. Affaires nouvelles
 - 13.1. Embauche d'un préposé à l'Écoboutique de l'Écocentre de Saint-Urbain
 - 13.2. Demande d'appui : Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale
 - 13.3. Certificat de conformité : Les Éboulements, règlement numéro 258-22
 - 13.4. Certificat de conformité : Les Éboulements, règlement numéro 259-22



- 13.5. Demande de commandite : Domaine Forget (brunch bénéfice)
- 13.6. Maintien des services de gériatrie à l'hôpital de Baie-Saint-Paul
14. Courrier
15. Période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

160-09-22 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Michaël Pilote et adoptée unanimement.

161-09-22 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022

Il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2022 soit adopté.

162-09-22 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 31 août 2022 soit adopté.

163-09-22 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 36286 à 36358	525 738.37 \$
Paiements par dépôts directs - chèques # 1548 à 1607	359 603.15 \$
Paiements Accès D - chèques # 1169 à 1179	1 326.79 \$
Paiements pré-autorisés JG-2476-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2493-2495	110 955.79 \$
Salaires nets versés - rapport # 1130 à 1134	118 678.96 \$
Total	1 116 303.06 \$

Fonds local de solidarité (FLS)

JG-7836	2 454.38 \$
Chèques # 566 et 567	93 000.00 \$

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfant)

Chèque # 11486	1 850.00 \$
----------------	-------------



Fonds local d'investissement (FLI) Chèques # 308 à 310	197 000.00 \$
Placements FLI JG-11398	224 331.00 \$
Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix Chèques # 456 à 458	22 162.98 \$
Fonds d'aide d'urgence Paielements AccèsD # 269 et 270	17 864.00 \$
FLS, Avenir d'enfant, FLI, RVGRH Fond d'aide d'urgence	TOTAL 1 674 965.42 \$
TNO Lac Pikauba (Charlevoix) Chèques # 904 à 909	13 743.29 \$
	TOTAL 13 743.29 \$

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Chambre de commerce de Charlevoix	4547	13 678.00 \$
		13 678.00 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

164-09-22 5- MMQ : RENOUELEMENT DES ASSURANCES

ATTENDU QUE la MMQ propose le renouvellement des assurances de la MRC de Charlevoix au coût de 38 456,29 \$ (toutes taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix procède au renouvellement de ses assurances auprès de la MMQ au coût de 38 456,29 \$ (toutes taxes incluses), représentant une hausse de 507,94 \$ par rapport à l'année précédente.



6- CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT) :

**165-09-22 6.1- LES MONTAGNARDS DE CHARLEVOIX :
DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION**

ATTENDU la demande de permis d'intervention (travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) présentée par Les Montagnards de Charlevoix à la MRC de Charlevoix afin d'aménager un site d'accueil d'une superficie de 5,18 hectares et de nouveaux sentiers récréatifs de randonnée équestre en selle (9,4 km) et en calèche (11,3 km);

ATTENDU QUE ce projet se situe sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un permis d'intervention à Les Montagnards de Charlevoix, selon des modalités et conditions particulières qui feront l'objet d'une entente avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention en faveur de Les Montagnards de Charlevoix pour permettre la mise en forme mécanisée d'un site d'accueil d'une superficie de 5,18 hectares et l'aménagement de nouveaux sentiers récréatifs de randonnée équestre en selle (9,4 km) et en calèche (11,3 km).

**166-09-22 6.2- LES MONTAGNARDS DE CHARLEVOIX :
DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'UTILISATION DE SENTIERS**

ATTENDU la demande d'autorisation pour l'utilisation de sentiers présentée par Les Montagnards de Charlevoix à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE ce projet se situe sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation pour l'utilisation de sentiers à Les Montagnards de Charlevoix, selon des modalités et conditions particulières qui feront l'objet d'une entente avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre une autorisation pour l'utilisation de sentiers en faveur de Les Montagnards de Charlevoix.



**167-09-22 6.3- LES MONTAGNARDS DE CHARLEVOIX :
ÉMISSION D'UN BAIL**

ATTENDU le projet présenté par Les Montagnards de Charlevoix pour l'aménagement d'un site d'accueil et l'utilisation de sentiers équestres présenté par Les Montagnards de Charlevoix à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE ce projet se situe sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un bail pour l'aménagement d'un site d'accueil, selon des modalités et conditions particulières qui feront l'objet d'un bail intervenant avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Kathleen Normand et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un bail pour une superficie de 41 308 mètres carrés en faveur de Les Montagnards de Charlevoix.

**168-09-22 7- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Expansion de l'entreprise et accroissement de la capacité de production	Microbrasserie Charlevoix (Dossier no FR2207-698)	100 000 \$



QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

169-09-22 8- FRR – VOLET MISE EN VALEUR DU SECTEUR FLUVIAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets dans le cadre de la mise en valeur du secteur fluvial de la MRC;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par l'organisme Comité ZIP Saguenay Charlevoix, soit « l'Installation des panneaux de la Route bleue des Éboulements »;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 2 006 \$ et que la contribution de la MRC de Charlevoix demandée au volet Mise en valeur du secteur fluvial du FRR est évaluée à 1 006 \$;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de suivi du plan de mise en valeur du secteur fluvial de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer une aide financière de 1 006 \$ au Comité ZIP Saguenay Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 1 006 \$ au Comité ZIP Saguenay-Charlevoix dans le cadre du volet « Mise en valeur du secteur fluvial » du FRR 2022.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec l'organisme bénéficiaire.

170-09-22 9- FRR – VOLET PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;



ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2022;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un parc régional	Sentiers Québec-Charlevoix	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

171-09-22 10- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé un projet soumis par un partenaire œuvrant au sein du chantier jeunesse et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à un organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière à l'organisme suivant pour le supporter dans l'avancement de son projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Chantier Jeunesse		
Portrait de la réalité des personnes LGBTQ de Charlevoix	Les Services de main-d'œuvre l'Appui	15 750 \$

QUE monsieur **Martin STRAUSS**, conseiller en développement social de la MRC de Charlevoix et co-coordonnateur du DSI Charlevoix, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

172-09-22 11- **MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL (CCR) DE LA CAPITALE-NATIONALE**

ATTENDU la demande du ministère de la Famille à l'effet de procéder à la désignation d'un représentant de la MRC de Charlevoix pour siéger au comité consultatif régional (CCR) de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE chaque comité consultatif régional (CCR) a pour fonction de conseiller le Ministre sur les besoins et les priorités des services de garde sur son territoire et qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix désigne monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul, pour représenter la MRC au comité consultatif régional (CCR) de la Capitale-Nationale et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Famille.

12- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : la MRC de Charlevoix a été représentée lors du tournoi de golf bénéfice de la Chambre de commerce par mesdames Anne Scallon et Karine Horvath.

CAMP LE MANOIR : monsieur Patrick Lavoie a participé à la récente réunion du conseil d'administration, il a été question du bilan de la saison estivale 2022 qui a été très positif.



ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET, MONSIEUR PIERRE TREMBLAY :

- 1- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) :** participation aux réunions de négociation avec les partenaires sollicités dans le cadre du renouvellement de l'entente sectorielle dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (2023-2025).

13- AFFAIRES NOUVELLES

173-09-22 13.1- EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL DE L'ÉCOBOUTIQUE DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit procéder à l'embauche d'un(e) préposé(e) à l'accueil de l'Écoboutique de l'Écocentre de Saint-Urbain;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste à temps partiel (occasionnel);

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de monsieur Rémi Pitre, qui a soumis sa candidature et qui a fait l'objet d'une entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur Rémi Pitre au poste de préposé(e) à l'accueil de l'Écoboutique de l'Écocentre de Saint-Urbain, un poste de salarié à temps partiel (occasionnel) au taux horaire de 16,82 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 10 % pour compenser certains avantages sociaux.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche, qui débute le 17 septembre 2022, soient imputées au budget du Service de la gestion des matières résiduelles.

174-09-22 13.2- DEMANDE D'APPUI: RÉSEAU FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE DE LA CAPITALE-NATIONALE

ATTENDU QUE le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale souhaite soumettre sa candidature dans le cadre du Prix femmes et démocratie municipale;

ATTENDU QUE ce prix reconnaît l'apport de personnes, de groupes et d'organismes qui ont réalisé des actions pour encourager et promouvoir la participation des femmes dans l'exercice de la démocratie municipale tant à titre de citoyennes que d'élues;

ATTENDU les actions et projets coordonnés par le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale auxquelles la MRC de Charlevoix a participé à titre de partenaire et collaborateur;

ATTENDU QUE ces actions et projets ont permis de promouvoir et d'encourager les femmes à s'impliquer en politique municipale au sein de la région de la Capitale-Nationale, un objectif auquel adhère la MRC de Charlevoix qui a adopté une Politique d'Égalité;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Kathleen Normand et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie la candidature du Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale dans le cadre de sa mise en candidature pour le Prix femmes et démocratie municipale.

175-09-22 13.3- LES ÉBOULEMENTS, RÈGLEMENT NUMÉRO 258-22

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 6 septembre 2022, le règlement portant le numéro 259-22 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier la superficie d'implantation minimale et maximale des constructions résidentielles dans la zone forestière F-01 et retirer l'usage C-406 « résidence de tourisme » dans cette même zone, ajouter l'usage P-103 « culture » dans la zone M-07, ajouter des normes spécifiques pour la superficie des garages accessoires aux habitations intergénérationnelles et bifamiliales, modifier les dispositions relatives aux logements intergénérationnels et préciser le lieu d'exercice de l'usage complémentaire « artisans »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 258-22 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 258-22 de la municipalité des Éboulements.

176-09-22 13.4- LES ÉBOULEMENTS, RÈGLEMENT NUMÉRO 259-22

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 6 septembre 2022, le règlement portant le numéro 259-22 intitulé « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement no 118-11 de la municipalité des Éboulements visant à augmenter le frontage minimal de tous nouveaux lots dans la zone F-01 à 100 mètres et augmenter la superficie minimale de ces mêmes terrains à 10 000 mètres carrés »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 259-22 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 259-22 de la municipalité des Éboulements.



**177-09-22 13.5- DEMANDE DE COMMANDITE : DOMAINE FORGET
(BRUNCH BÉNÉFICE)**

Il est proposé par madame Kathleen Normand et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie un don de 300 \$ au Domaine Forget dans le cadre de son activité-bénéfice annuelle, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

**178-09-22 13.6- MAINTIEN DES SERVICES DE GÉRIATRIE À
L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL**

ATTENDU QUE la fermeture temporaire du service d'évaluation et de réadaptation gériatrique à l'hôpital de Baie-Saint-Paul préoccupe les élus, le personnel médical et la population;

ATTENDU QUE ce service, mis en place dans les années 1980, poursuit l'objectif de favoriser la prise en charge rapide de la personne âgée qui doit faire face subitement à un problème de santé;

ATTENDU QU'une prise en charge rapide par une équipe multidisciplinaire composée de divers spécialistes permet un retour plus rapide de la personne âgée à son domicile;

ATTENDU QUE des soins précoces continus et soutenus par une équipe spécialisée diminuent le temps d'hospitalisation mais surtout, ces soins assurent une plus grande récupération suite à une chute, un incident ou une situation post-opératoire difficile;

ATTENDU QUE dans ce contexte, l'unité gériatrique de l'hôpital de Baie-Saint-Paul répond à un besoin régional alors que des lits sont disponibles pour des personnes âgées des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la gériatrie est un secteur de santé en plein croissance considérant l'évolution démographique;

ATTENDU QUE ce contexte de vieillissement de la population, notamment en milieu rural, justifie la pertinence de maintenir ces services de gériatrie dans Charlevoix et de les développer davantage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix informe les dirigeants du CIUSSS de la Capitale-Nationale qu'elle considère prioritaire de remettre en opération le plus rapidement possible l'unité et les services de gériatrie à l'hôpital de Baie-Saint-Paul compte tenu de leur grande importance pour assurer la dignité, le respect, la santé et la sécurité des personnes âgées de Charlevoix.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à messieurs Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Guy Thibodeau, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale.



14- COURRIER

DIVERS

La Coalition québécoise sur la problématique du poids nous transmet le modèle de résolution qu'elle vient de produire à l'intention des municipalités qui souhaitent encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide à proximité des écoles ou des quartiers résidentiels.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

179-09-22 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 35.

Karine Horvath
Directrice générale

Pierre Tremblay
Préfet